

## **POLITIQUE** P.2

# Gouvernement Dogbé: taillé pour réussir



## **POLITIQUE** P.3

**Faut-il dire Madame la ou le Premier ministre ?**

## **DOSSIER** Pp.8-9

**PSAEG : le moteur des groupements qui change le quotidien des ruraux**

## **ECO/SOCIAL** P.11

**La très controversée extraction du sable marin par EBOMAF**



## **SOCIETE** P.12

**Le difficile retour des Nana-Benz**



## ● **Galerie de portraits**

Pp.5,6-7



# Editorial

Infos N°258 | Du 07 au 21 octobre 2020

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

## « WOMEN POWER »

Jamais, au lendemain d'élections, un Premier ministre togolais n'a autant réuni autour de sa personne à sa nomination, un a priori aussi favorable. Tout comme d'ailleurs l'équipe qu'il a constituée. Le choix de Victoire Tomégah-Dogbé n'est pas fondamentalement une surprise, même si d'autres personnalités faisaient l'objet de pronostics d'observateurs avisés de la vie politique togolaise. Il est le résultat d'un parcours exemplaire d'une femme aux compétences établies et aux résultats probants.

Bien sûr, des réserves exprimées ça et là sur cette désignation peuvent être légitimement entendues. En effet, l'unanimité dans la désignation d'un Chef de gouvernement ne peut être espérée que dans le monde de Candide. A ces réserves, peuvent aussi s'agréger les opposants de principe, les tenants du rejet systématique de tout, les « déclinologues » et quelques misogynes refoulés.

Il n'empêche que l'opinion semble, pour une rare fois et pour une bonne partie, être en accord avec le choix de l'ancienne directrice de cabinet, ainsi que le démontrent les commentaires dans les médias et sur les réseaux sociaux. Elle valide d'abord les résultats que cette femme de terrain a obtenus au « Développement à la Base », malgré le déni d'évaluateurs autoproclamés, ne fondant leur sentence que sur leur intime conviction.

Le concept du Développement à la Base a pour ambition d'assurer durablement un accès universel de toutes les communautés et organisations à la base du Togo au minimum vital commun. Il s'agit d'améliorer les revenus des plus pauvres, de réduire la fracture sociale, en promouvant les principes fondamentaux de l'inclusion, de la participation, de la responsabilisation ainsi que de l'autonomisation des populations.

La réduction du taux de pauvreté qui est passé de 67% en 2006 à 49% en 2019 démontre que la voie choisie est bonne. Mieux que les chiffres et loin des développements des grands théoriciens économistes, qui savent tout mais ne proposent jamais rien, c'est la satisfaction des bénéficiaires, de la bonne femme revendeuse de bouillie au cœur de Lomé à la transformatrice du gari à Datcha, en passant par le jeune entrepreneur de Bafilo, qui confirme que le concept est utile pour la cité. Ensuite, le fait que le nouveau Premier ministre soit une femme explique également cette opinion majoritairement favorable.

Même si c'est nécessairement un coup politique, il confirme une tendance lourde de la féminisation des sphères décisionnelles de notre pays, considérée comme une dynamique vertueuse. Ainsi, quatre des institutions de la République sont désormais dirigées par des femmes : l'Assemblée nationale avec Yawa Tségan, le Gouvernement avec Victoire Tomégah-Dogbé, la Commission nationale des droits de l'homme avec Nakpa Polo et le Médiateur de la République dont a la charge Awa Nana-Daboya. Mais tout cela ne suffira pas à faire perdurer l'état de grâce. Vu les urgences et les énormes défis socio-économiques auxquels notre pays reste confronté, seuls les résultats compteront pour les Togolais, à l'heure du bilan. La Première ministre et son équipe sont taillées pour. Ce qu'il faut maintenant démontrer.

## GOVERNEMENT DOGBE : Taillé pour réussir

✎ Ayi d'ALMEIDA

**E**n composant son gouvernement annoncé le 1er octobre dernier, Mme Victoire Tomégah-Dogbé a fait le choix du renouvellement et le pari du rajeunissement. Ainsi, près de 2/3 des ministres sont des primo-rentrants, avec une moyenne d'âge d'environ 40 ans. La féminisation au 1/3 de l'équipe complète le tableau d'une volonté de renouveau. La priori favorable qui s'en dégage auprès de l'opinion, convaincue par ce casting où la diversité des profils se la dispute au caractère brillant des parcours, démontre à suffisance que ce gouvernement est taillé pour réussir l'objectif visé : transformer structurellement notre pays et offrir de meilleures perspectives à chaque citoyen.

Dans sa Déclaration de politique générale, la Première ministre a rappelé la vision du Chef de l'Etat : un Togo où tous les citoyens bénéficient des mêmes chances et des mêmes opportunités pour réaliser leur potentiel et prendre en main leur destin.

Mais pas que. « C'est aussi un Togo, avec un Etat qui prend soin du citoyen et réalise ses attentes, qui combat la précarité, les inégalités, l'insécurité et la vulnérabilité. C'est surtout un Togo de grande prospérité, d'une réelle inclusion et d'une forte cohésion sociale, un pays où l'on produit plus de richesses et où règne une forte solidarité envers les moins favorisés », a détaillé Mme Victoire Tomégah-Dogbé.

De fait, le Plan National de Développement (PND), la bréviaire qui structure désormais la politique de développement du pays, avec la transformation de son économie pour une croissance forte, durable et inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social, a été revue.

D'abord en raison de la crise sanitaire mondiale et ensuite, au regard des engagements pris par le Président de la République lors de la campagne pour l'élection présidentielle du 22 février dernier.

### Trois axes d'ambitions et d'objectifs.

La revue du PND a permis de dégager trois axes d'ambitions et d'objectifs qui seront au cœur de l'action gouvernementale.

Il s'agit d'abord de renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et de consolider la paix. Plus qu'un slogan, l'engagement du Chef de l'Etat, « aucun Togolais ne sera laissé de côté » sera tenu, avec la valorisation et le renforcement du capital humain, de même que la solidarité nationale, a assuré Mme Victoire Tomégah-Dogbé devant la représentation nationale.

Le deuxième axe consiste à dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie.

Le troisième porte sur la modernisation du pays et le renforcement de ses structures car, a relevé la Première ministre, « nous ne réussirons à faire de notre pays une économie forte et résiliente que si nous parvenons à moderniser celle-ci et à en renforcer les structures ».

### Task force

Pour réussir les différents chantiers, outre

la qualité des femmes et hommes qui composent l'équipe (lire par ailleurs), une attention particulière a été accordée à la restructuration des portefeuilles.

Ainsi, l'Accès Universel aux Soins qui complète le ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique témoigne de ce que la santé et l'accès de tous aux soins demeurent une priorité pour ce nouveau quinquennat, surtout en cette période de pandémie due à la Covid-19.

Ce nouveau département sera piloté par une femme médecin, Dr Maméssilé Aklah Agba-Assih, dotée d'une expérience d'une dizaine d'années à la tête de la Centrale

création cette fois-ci d'un Ministère dédié à ce secteur dénommé Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales. Un nouveau département d'importance capitale pour le transport et l'écoulement des produits agricoles quand on sait que l'acheminement des produits des zones enclavées vers les villes reste une source de préoccupation majeure pour les populations qui vivent dans les localités isolées. Il est confié à Kanfitine Tchédé-Issa, qui n'ira pas à la découverte, ayant assuré pendant plusieurs années la direction des Travaux Publics.

La création par ailleurs du Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de



Mme Victoire Tomégah-Dogbé

d'achat des médicaments essentiels génériques et des consommables médicaux (CAMEG).

La fusion de l'Education, de l'Enseignement technique et de l'Artisanat traduit la volonté de mettre en œuvre de pertinentes réformes pour répondre efficacement à la problématique de l'adéquation emploi-formation. Le portefeuille est confié au Pr Dodzi Kokoroko, dont les qualités de réformateur et de bâtisseur ne sont plus à démontrer, depuis son passage à la présidence de l'Université de Lomé.

Autre priorité de la nouvelle équipe gouvernementale, l'inclusion sociale. Faire de telle sorte que personne ne soit laissé sur le carreau au Togo et que l'enclavement ne soit plus le lot quotidien de certaines populations.

En plus des efforts déjà réalisés avec la construction de pistes rurales, d'autres seront poursuivis et renforcés avec la

Protection Côtière traduit l'intérêt pour le gouvernement de préserver et de valoriser nos ressources maritimes et plus généralement aquatiques, en promouvant l'économie bleue.

Cette ambition, qui articule la protection côtière et le développement économique pour toutes les activités liées aux ressources aquatiques sera portée par un expert de la question maritime, Edem Kokou Tengué, qui a dirigé pendant de longues années Maersk Line Togo et assure la présidence de l'Association Professionnelle des Compagnies de Navigation et de Consignataires de Navires du Togo (NAVITOGO).

Le foncier, sujet de vive préoccupation des Togolais sera pris en charge par Me David Koffi Tsolenyanu, président de la Chambre nationale des notaires à travers le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et la Réforme foncière.

## Faut-il dire Madame la ou le Premier ministre ?

Dr Ayih Ayiteh.

**L**a langue française comporte deux genres qui désignent les substantifs indifféremment des entités animées et inanimées soit au féminin, soit au masculin. Selon la prescription de l'Académie française (créée par Richelieu en 1635 pour normaliser et perfectionner la langue), la règle de base prévoit que les déterminants, les adjectifs, les participes passés, les pronoms s'accordent en genre et en nombre avec les substantifs auxquels ils se rapportent ou auxquels ils se substituent.

C'est au XVIIe siècle que l'Académie fait volte-face avec une nouvelle règle qui déroge à cette prescription et institue la primauté du masculin sur le féminin. En 1647, le grammairien et académicien Claude Favre de Vaugelas justifie la règle de la primauté du masculin par le postulat suivant : « le genre masculin étant le plus noble, il doit prédominer chaque fois que le féminin et le masculin se trouvent ensemble. » Mais cette nouvelle règle ne fut pas unanimement, ni immédiatement acceptée.

Ainsi, Gilles Ménage (autre grammairien du XVIIe siècle) rapporte une conversation avec Madame de Sévigné qui apparemment en était offusquée : « S'informant sur ma santé, je lui dis : Madame, je suis enrhumé. Je la suis aussi, me dit-elle. Il me semble, Madame, que selon les règles de notre langue, il faudrait dire : je le suis. Vous direz comme il vous plaira, ajouta-t-elle, mais pour moi, je croirais avoir de la barbe au menton si je disais autrement. » Elle fut d'un usage commun jusqu'à la Révolution française. Mais Jean Racine appliquait la règle de voisinage de manière habituelle, par exemple avec l'alexandrin « mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête » dans Iphigénie (1674) ou bien « Armez-vous d'un courage et d'une foi nouvelle » dans Athalie (1691). Mais, malgré ces applications éparpillées qui sont contraires à la norme prescrite, la primauté du masculin préconisée par l'Académie était toujours en vigueur jusqu'à ce début du XXIe siècle avant l'assouplissement définitif le 28 février 2019, au regard de profondes mutations sociales.

### « Madame le ministre » ou « Madame la ministre » ?

La féminisation des noms de métier occupe depuis bien des années une place importante dans les discussions, au point que des voix se sont élevées au plus haut niveau de la machine gouvernementale en France. Il est donc question



Mme Victoire Tomégah-Dogbé

aujourd'hui de savoir à quoi s'en tenir, plus précisément comment désigner de manière appropriée une femme qui occupe un poste de Premier ministre.

Est-ce une incohérence linguistique de dire « Madame la ministre » ? S'agit-il d'une féminisation autoritaire et systématique qui serait totalement incommode aux tenants rigides des règles de l'académie ? Dans notre monde en profonde mutation, le XXIe siècle reste dans les pays francophones du monde entier tout comme dans l'hexagone, le champ de vives controverses qui se développent comme ce fut le cas de l'accrochage entre la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson et le député Gérard Longuet, le 20 novembre 2018 au Sénat français. Ce sera la goutte d'eau de trop dans le récurrent débat sur le choix entre « Madame le ministre » et « Madame la ministre ».

### Le contexte saisissant d'un débat récurrent

La polémique remonte à 1983 et Roudy, dans sa bataille pour l'égalité dans la vie professionnelle. La Loi no 83-635 du 13 juillet 1983 dite loi « Roudy », du nom d'Yvette Roudy, ministre des droits de la femme de (1981-1986), est une loi

pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui travaillent en entreprise. Rapidement, une commission de féminisation des noms a été créée, suscitant aussitôt l'opposition de l'Académie française.

Quinze ans plus tard, dans le Journal officiel en date du 8 mars 1998, le Premier ministre Lionel Jospin signait une circulaire encourageant le féminin « pour les noms de métier, fonction, grade ou de titre ». L'Académie française répliqua en estimant que la « fonction ne peut être identifiée à la personne qui l'occupe », estimant « pas souhaitable » la féminisation. Bien entendu que l'usage de « Madame la ministre » n'était pas avalisé par l'instance suprême des références linguistiques.

Il faudra encore se contenter de « Madame le ministre » même si cela ne contente guère les adeptes du sexisme. Plus violent que le débat sur l'usage de « auteure » et « autrice », celui sur la féminisation de la fonction de « ministre » a défrayé la chronique.

Le 6 octobre 2014, lors des débats sur la loi de transition énergétique à l'Assemblée nationale française, Julien Aubert avait persisté à appeler « Madame le président », Sandrine Mazetier qui

siégeait alors au perchoir. Malgré les multiples rappels à l'ordre de la présidente de séance, invoquant la grammaire et les recommandations de l'Académie française, le député avait fermement refusé de féminiser la fonction de la présidente. Il se verra privé d'un quart de son indemnité parlementaire pendant un mois pour son refus de dire « Madame la présidente ».

L'incident provoque les jours suivants des manifestations de sexisme sans équivoque qui se multiplient au sein même de l'hémicycle. Quelques semaines plus tard, des universitaires s'emparent du sujet à travers une pétition déplorant la montée du sexisme au sein de l'Assemblée. Dès l'automne 2014, l'Académie française sort de son silence et rappelle les règles en vigueur en matière de féminisation des titres. S'agissant des titres officiels, précisent les Immortels, la féminisation ne saurait être généralisée et le genre doit s'effacer devant la fonction, car un poste n'appartient pas à la personne qui l'occupe temporairement. Mais le débat autour de l'usage de « Madame le ministre » va refaire surface.

Ainsi, quatre ans plus tard, plus précisément le mardi 20 novembre 2018, une accroche entre Brune Poirson et Gérard Longuet ressuscite le débat autour de l'appellation de « Madame le ministre ». Des voix féminines s'insurgent. L'altercation attire l'attention du Gouvernement qui émet une circulaire en date du 22 novembre 2017, signée par Edouard Philippe, demande l'utilisation des règles renforcées en matière de féminisation des fonctions. Et notamment, exigeait que « les textes qui désignent la personne titulaire de la fonction » soient « accordés au genre de cette personne ». Mais comment peut-on chercher à se passer de l'avis de l'Académie sur un sujet relevant de son domaine ?

### La solution idoine

Certes, au regard de la place qu'occupent les femmes dans la société, de la carrière professionnelle qui s'ouvre à elles, des métiers et des fonctions auxquels elles accèdent sans que l'appellation correspondant à leur activité et à leur rôle réponde pleinement à cette situation nouvelle de langue française qui connaît une évolution rapide.

C'est pourquoi il en résulte une attente de la part d'un nombre croissant de femmes, qui souhaitent voir nommer au féminin la profession ou la charge qu'elles exercent, et qui aspirent à voir combler ce qu'elles ressentent comme une lacune de la langue.

Quoi qu'on dise, l'Académie conservatrice est surtout garante et défenseur de la langue française. Contrairement à ce que le public et le monde politique enclinent au changement rapide pensent, la lenteur dans les prises de décisions de

l'Académie justifie le fait qu'elle sait qu'il faut du temps pour qu'un emploi ou une orthographe soient consacrés par l'usage. C'est pourquoi durant quelques années, à défaut de relevé probant sur l'usage de « Madame la ministre », elle ne s'est pas prononcée sur son emploi, laissant ainsi l'opinion française dans une sorte de période de transition linguistique marquée par une évolution sociale qui se déroule sous les yeux d'influents députés dont les tentatives se limitent à un ping-pong d'altercations entre mâle et femelle.

En hésitant à faire figurer officiellement l'usage de « Madame la ministre » dans le répertoire linguistique, l'Académie française s'arrangeait à ce que cette modification s'opère par la force des choses, de manière à ce que la certitude se dégage progressivement d'une tendance générale et que des règles, même implicites, parviennent à s'imposer. Elle ne prendra sa décision sur la féminisation des noms de métier, tranchant ainsi définitivement la question de l'usage de « madame la ministre », que dans sa séance du jeudi 28 février 2019.

Il est ainsi libellé : « S'agissant des noms de métiers, l'Académie considère que toutes les évolutions visant à faire reconnaître dans la langue la place aujourd'hui reconnue aux femmes dans la société peuvent être envisagées, pour peu qu'elles ne contreviennent pas aux règles élémentaires et fondamentales de la langue, en particulier aux règles morphologiques qui président à la création des formes féminines dérivées des substantifs masculins. Ces contraintes sont objectives, et il convient de rappeler que les formes féminines auxquelles on peut légitimement recourir doivent être conformes aux modes ordinaires d'expression et de formation propres au français, dans la mesure où ces règles fondamentales ordonnent et guident toutes ses évolutions. »

En outre, l'Académie française précise que si « la facilité avec laquelle les formes féminines désignant les fonctions situées au sommet de la hiérarchie parviennent à s'imposer » au regard des mutations sociales « permet de prendre la mesure des évolutions de l'usage au cours des vingt dernières années, il n'en reste pas moins que, dès lors que certaines femmes exerçant des fonctions longtemps et, aujourd'hui encore, souvent tenues par des hommes, » au-delà de toute autre considération « expriment leur préférence à être désignées dans leur fonction au masculin, aucune raison n'interdit de déférer à ce souhait. »

Cette solution idoine vient donc mettre fin à toutes les discussions. La langue française connaît désormais le bonheur de contenir des formulations inclusives de tous les genres. La sexualisation des titres de fonctions, grades et appellations selon le genre concerné sont finalement de mise.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé  
Tél. +228 22 50 91 01 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**  
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE  
• **Rédaction**  
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique  
Ibrahim SEYDOU  
• **Collaboration**  
Edem QUIST  
Wilfried ADEGNIKA  
Charles KOLOU

Nana GARBA  
Esaïe EDOH  
• **Distribution**  
Damali  
• **Maison du journalisme**  
Casier N°49  
• **Imprimerie**  
Imprimerie 1 Rois 17  
BP. 8043 Lomé Togo  
Tél. +228 90054237 / 99587773

• **Conception**  
Focus Yakou Sarl  
Tél: +228 92 53 53 69  
+228 97 54 00 61  
Lomé Togo

• **Tirage**  
2500 exemplaires

## GOVERNEMENT DOGBE :

# Sous le signe du renouvellement

**L**e premier gouvernement de l'ère Tomégah-Dogbé a été dévoilé le 1er octobre dernier. En comptant l'ensemble des portefeuilles, y compris les secrétaires généraux de la Présidence et de la Primature, de même que les ministres délégués et le ministère du Plan et de la Coopération rattaché à la Présidence de la République, l'équipe comprend 35 membres, dont 19 maintenus avec pour certains un changement de poste ou des attributions modifiées, 15 nouveaux entrants et aucun revenant.

Triple fait notable : le gouvernement a un porte-parole (deux en réalité), une première depuis 2013 et la sortie du gouvernement de Pascal Bodjona, le dernier ayant officiellement assuré cette fonction. En outre, le ministère des Armées a un titulaire, une autre première depuis Kpatcha Gnassingbé entre 2005 et 2007. Ce portefeuille est attribué à une femme, du jamais vu depuis l'indépendance du Togo. Au nombre de 11, les femmes constituent 1/3 environ des membres du gouvernement, dont la moyenne d'âge est de 40 ans ; l'un des plus jeunes que le Togo ait connus.

Pour la première fois également, la Coopération, précédemment rattachée au ministère de la Planification du développement, tout comme le Plan sont orphelins et rattachés à la Présidence de la République.

Six ministres sortants ont changé de portefeuille. Antoine Lekpa Gbegbeni quitte l'Eau, l'Équipement rural et l'Hydraulique villageoise pour l'Agriculture, l'Élevage et le Développement rural. Bouraïma Kanfitine Tchédé-Issa laisse le ministère délégué de l'Eau, de l'Équipement rural et de l'Hydraulique villageoise pour le ministère plein du Désenclavement et des Pistes rurales. Atcha Dédji Affoh quitte l'Enseignement primaire et secondaire pour le ministère des Transports routier, aérien et ferroviaire. Katari Foli-Bazi dirigera l'Environnement et les Ressources forestières en lieu et place de la Communication, des Sports et de l'Éducation à la Citoyenneté et au Civisme dont il avait la charge. Quant

à Ablamba Johnson, elle quitte la Cellule Climat des Affaires (CCA) pour le secrétariat général de la présidence de la République, tandis que Malick Natchaba la Cellule Présidentielle d'Exécution et de Suivi des Projets Prioritaires (CPES) pour le secrétariat général du gouvernement.

Deux ministres ont vu leur poste réévalué : Payadowa BoukpeSSI est désormais ministre d'Etat, tandis que Mazamaesso Assih est passée de secrétaire d'Etat à ministre plein.

### Neuf ministres reconduits ont vu leur attribution modifiée

Payadowa BoukpeSSI voit son ministère amputé des Collectivités territoriales en contrepartie du Développement des territoires. Désormais, pour le département du Pr Robert Dussey, on dira ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale (et non plus africaine), et des Togolais de l'extérieur. Kodzo Adédzé, ministre du Commerce et de l'Industrie n'est plus en charge spécifiquement du Développement du secteur privé comme précédemment.

Christian Trimua chargé des Droits de l'homme et des relations avec les Institutions de la République, se voit attribuer également la Formation à la Citoyenneté, de même que le porte-parolat du gouvernement. L'Economie numérique de Cina Lawson est amputée des Postes et la Transformation digitale a été substituée à Innovations technologiques. Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice Pius Agbétomey sera désormais aussi celui de la Législation, tandis que Gilbert Bawara de la Fonction publique, aura en



Façade de la primature

charge le Dialogue social, la Réforme administrative et la Protection sociale en moins. Le Pr Moustafa Mijiyawa, ministre de la Santé se voit attribuer en plus l'Accès universel aux soins tandis que les Travaux publics dirigés par Mme Zouréhatou Tcha-Kondo sont amputés des Transports.

Certains ministères sont nouvellement créés : Economie maritime et Protection côtière portefeuille auquel est jointe la Pêche, Transports routier, aérien et ferroviaire, Réforme foncière rattaché à l'Urbanisme et à l'Habitat, Développement des territoires rattaché à l'Administration territoriale et à la Décentralisation, Médias rattaché à la Communication, Désenclavement joint aux Pistes rurales, Transformation digitale rattachée à l'Economie numérique, Dialogue social à la Fonction publique, Législation à la Justice, Accès Universel à la Santé, le porte-parolat assuré par le ministre de

la Communication et celui des Droits de l'Homme.

### Les grands absents :

Dèdèriwè Ably-Bidamon (Mines et

l'Action Sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation

Mme Essossimna Marguerite GNAKADE, ministre des Armées  
Prof Akoda AYEWOUDAN, ministre de la Communication, des Médias, Porte-parole du gouvernement  
Kossi Gbényo LAMADOKOU, Ministre de la Culture et du Tourisme  
Mme Myriam DOSSOU-d'ALMEIDA, ministre du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes  
Bolidja TIEM, Ministre de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise  
Edem Kokou TENGUE, Ministre de l'Economie maritime, de la Pêche et de la Protection côtière

Prof Komla Dodzi KOKOROKO, ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat  
Prof Ihou WATEBA, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Médecin-Commandant Kama Lidi Kedeka GBESSI-KAMA, ministre des Sports et des Loisirs

Koffi TSOLENYANOU, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme foncière

Essomanam EDJEBE, Ministre délégué auprès du ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, chargé du Développement des territoires

Eké HODIN, ministre délégué auprès du Ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat, chargé de l'Enseignement technique et de l'Artisanat

Dr Mamessilé Aklah AGBA-ASSIH, ministre délégué auprès du ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'accès universel aux soins, chargée de l'Accès universel aux soins

Mme Mawunyo Mila AZIABLE, ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Energie et des Mines.

## REPORTAGE / Rentrée officielle de la 2ème promotion des stagiaires de l'OTR à l'IFFD

**L**a deuxième promotion des élèves stagiaires de l'Institut de Formation Fiscale et Douanière (IFFD) de l'Office Togolais des Recettes (OTR) a effectué officiellement le 28 septembre dernier sa rentrée académique. Ils sont pour cette deuxième promotion au total 74 élèves stagiaires, dont 14 venus du Niger et du Tchad.

Ces derniers suivront pendant neuf (9) mois une formation professionnelle de qualité en matière fiscale, douanière et en management. Cette formation devra permettre de transmettre aux différentes générations des agents de l'OTR, les exigences des réformes et de leur inculquer les meilleures pratiques en fiscalité, en douanes et

en management des services fiscaux et douaniers.

Ouvrant solennellement la rentrée de cette 2ème promotion, le Commissaire général de l'OTR, Philippe Kokou Tchodié a exhorté les stagiaires à l'abnégation et à s'appliquer pour acquérir les compétences nécessaires au renforcement de l'administration

de l'Office. « La première promotion a placé la barre haute et nous espérons que cette nouvelle promotion avec la capitalisation des expériences de la première année saura aussi acquérir des connaissances techniques et pratiques profitables à l'OTR à différent niveau », a-t-il souhaité.

(Suite à la page 12)



Le Commissaire Général de l'OTR Philippe Kokou Tchodié au milieu

**I**ls sont les nouveaux visages du gouvernement togolais et symbolisent autant le renouvellement que le rajeunissement. Chacun d'eux a eu un parcours universitaire et professionnel brillant, pouvant servir d'exemple voire de modèle. FOCUS INFOS vous propose dans cette galerie, le portrait de certains de ces hommes et femmes qui ont la lourde mais passionnante charge de transformer notre pays.

✎ Ayi d'ALMEIDA



## Le brillantissime professeur pour réformer l'école togolaise

**S'**il y a des nouveaux ministres dont la nomination a fait des mécontents et des inquiets, le Pr Dodji Kokoroko en fait partie. Non pas sur ses qualités ni compétences qui ne souffrent, y compris à l'épreuve, d'aucune discussion possible. Mais simplement parce que le monde universitaire pleure en effet le départ de son président, qui en à peine quatre ans, aura transformé le visage de l'Université de Lomé (UL). Sa belle réussite à la tête du temple du savoir fait augurer du saut qualitatif qu'il pourra faire faire à l'école togolaise.

Ses premiers mots à l'endroit de ses nouveaux partenaires et administrés en disent long sur la méthode et les ambitions du Pr Dodji Kokoroko. Lors de la passation de service intervenue au lendemain de sa nomination au ministère des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat, il leur a lancé : « *je n'ai pas de baguette magique pour les enseignants du Togo, mais je vous propose un challenge simple : bâtir les hommes, les*

*édifices et les institutions* ».

Et bâtir, le jeune ministre s'y connaît. En 4 ans, il a réussi à hisser l'UL au niveau des normes et standards internationaux grâce à un Plan directeur de développement adopté 1 an après son arrivée et dont les axes essentiels tournent autour du développement spatial maîtrisé de l'UL, d'une offre de formation diversifiée, adéquate et attractive, d'une recherche de qualité en réponse aux enjeux socio-économiques, d'une vie universitaire épanouie dans un cadre bien aménagé, d'une matérialisation du service à la communauté ainsi que d'une gouvernance institutionnelle moderne et efficace. De son plan, l'agrégé de Droit disait : « *les grandes exigences portent les grandes réussites, mais exiger sans planifier, n'est que ruine du développement* ».

De fait, porté par le slogan qu'il aime à répéter, « *quand le béton va, tout va* », le Pr Dodji Kokoroko a réalisé le réaménagement des infrastructures, des réseaux et des espaces. Ceci a rimé avec rénovation, innovation et sécurisation. Tous les amphithéâtres ont été réfectionnés : badigeonnage systématique, carrelage et réfection/

réparation des sièges. Un système de sonorisation dans les amphithéâtres a été mis en place pour permettre le déroulement des enseignements dans de bonnes conditions d'écoute et le restaurant universitaire a connu une seconde vie dans un cadre plus attractif et plus sain. Les travaux du siège de la présidence de l'UL ont été achevés, de même ceux du second amphithéâtre de 1500 places ou encore la rénovation de l'emblématique Cité A, logement des étudiants. Pour relever le défi sécuritaire et sanitaire, plusieurs travaux ont été réalisés dont l'achèvement de la clôture du domaine universitaire, la pose des grilles de sécurité aux entrées principales des facultés, écoles, instituts et services centraux etc...

L'ex-président de l'UL a par ailleurs modernisé les offres de formation dans les grades de Licence et de Masters, mais aussi les canaux pédagogiques liés à la maîtrise des NTICs.

Pour redynamiser la vie universitaire, il a œuvré à la mise en place d'un cadre favorable à l'implication responsable des étudiants dans la construction de leur avenir, avec notamment la création

d'un Cadre permanent d'échange universitaire à l'Université de Lomé (CPEU-UL).

C'est fort de la réussite de cette méthode basée sur la concertation et l'inclusion qu'à sa prise de fonctions, il a déclaré vouloir « *compter sur l'encours et le concours des syndicats des enseignants et de tous ceux qui font vivre quotidiennement le monde de l'éducation au Togo* » pour réaliser a-t-il indiqué, « *le rêve de changer le visage des enseignants et de l'enseignement au Togo* ». « *Je crois énormément aux talents et aux idées devant les difficultés tout autant que les avancées que seront les nôtres* » car il en est convaincu, « *quand l'école va, la République se porte bien* ».

### Aux âmes bien nées...

A 43 ans à peine, Dodji Kokoroko a déjà un CV impressionnant, long comme le bras, et une expérience professionnelle que lui a construite son brillant parcours universitaire. Docteur en Droit public à 28 ans, agrégé en Droit public et Sciences politiques à 30, cet expert en Droit public et Sciences politiques, en Médiation et résolution de conflits, en Elections dont il a obtenu une Certification en administration à l'Institut de préparation à l'Administration générale à Paris, est

professeur titulaire depuis 2014. Avant d'être nommé Président de l'UL, il fut de 2008 à 2016 Directeur du Centre de Droit Public (CDP), de 2012 à 2016 Vice-Doyen de la Faculté de Droit et Doyen de la même Faculté en 2016, et de 2009 à 2012 Directeur de l'Ecole doctorale.

Le plus jeune Président d'Université de l'histoire de notre pays est par ailleurs professeur invité aux Universités de Poitiers et de Bordeaux et professeur associé à plusieurs Universités africaines. Il est consultant international auprès de l'organisation des Nations Unies (ONU), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'Union Européenne (UE) et du Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération Suisse. Sa dernière mission fut celle de médiation et de bons offices au Mali pour le compte de la CEDEAO en août 2020.

Celui dont ses collègues disent qu'il a apporté de « *l'énergie, de l'innovation et de l'expertise pointue* » à l'Université tandis que ses étudiants peignent un « *professeur qui te fait aimer le droit et un réformateur* », est auteur d'une dizaine de publications.



## Edem Kokou Tengue, l'ambassadeur de la réussite et de l'excellence

**I**l est l'une des figures du « Young Power » qui caractérise désormais la gouvernance de Faure Gnassingbé, parallèlement au « Women Power » symbolisé par la nomination de Victoire Tomégah-Dogbé à la Primature et celle avant elle de Yawa Tségan au perchoir de l'Assemblée nationale. En effet, Edem Kokou Tengue fait partie de ces quadras à qui le Président de la République a décidé de faire confiance et qui trustent une bonne partie de son gouvernement, y ramenant la moyenne d'âge à environ 40 ans. Pour ce leader à l'esprit brillant, le ministère de l'Economie maritime dont il a la charge est presque taillé sur mesure.

« *Je suis très flatté et presque intimidé par cette nomination qui est une grande marque de confiance du Président de la République. Je ferai tout pour en être digne et donner à mon pays toutes les opportunités qu'il m'a offertes* », a commenté avec toute l'humilité qui le caractérise, Edem Tengue à l'annonce de sa nomination dans le gouvernement au soir du 1er octobre dernier.

A l'Economie Maritime, il ne sera pas dépaycé. En effet, titulaire d'un diplôme supérieur en Finance de l'Université de Leicester et d'un Master en Administration publique et Développement de l'Université de Birmingham, monsieur Tengue dispose de près de 20 ans d'expérience dans le Conseil, le Transport maritime et le Commerce international. En 2003, il avait rejoint l'armateur danois Maersk Line, d'abord à Copenhague, avant d'être muté en Suède puis au Togo en 2008 comme directeur financier du groupe. En 2016, il prend la direction de sa filiale.

Il dirige par ailleurs depuis un an l'Association professionnelle des compagnies de navigation et de consignation de navire au Togo (NAVITOGO). Autant dire que c'est « *the right man at right place* » pour ce ministère nouvellement créé et qui, selon la Cheffe de gouvernement, aura en charge de préserver et de valoriser les ressources maritimes togolaises et plus généralement aquatiques.

« *L'économie bleue sera au cœur de nos ambitions en articulant la protection côtière et le développement économique pour toutes les activités liées aux ressources aquatiques* »,

avait indiqué Mme Victoire Tomégah-Dogbé lors de sa Déclaration de politique générale.

Mais le jeune dirigeant de Maersk Line n'a pas que l'expertise en transport maritime ou commerce international à faire valoir. Manager international d'Organisation privée et publique avec une connaissance approfondie de la Finance et de l'Administration publique, il est par ailleurs Conseiller en Investissement et courtier sur le marché financier de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest à travers Emergence Capital qu'il a cofondé en 2015 et qui a été accrédité par le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF).

Sur son bureau, trônent plusieurs diplômes dont le Certificat de Gestion des Fusions et Acquisitions, obtenu à Harvard Executive Business School (Boston Etats-Unis), un Master en Administration des Entreprises (MBA) obtenu à l'Imperial College Business School (Londres Angleterre), un Master en Politiques et Management du développement obtenu à Sciences Po (Paris, France).

Edem Tengue est en outre diplômé de l'Ordre des Experts comptables d'Australie (CPA Australia), et diplômé de l'Ordre des Experts en Comptabilité de Gestion du Royaume Uni (Chartered Institute of Management Accountant of United Kingdom).

Jusqu'à sa nomination, il était élu Consulaire à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo et jusqu'en septembre 2020, Conseiller Secteur Service du Président de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET)

### Young leader :

En 2017, le nouveau ministre de l'Economie maritime fit partie des 20 « *Young Leaders* » retenus par la Fondation Africa France. Lancé avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD), le programme « *Young Leaders Africa France* », a pour objet d'identifier, de réunir, de valoriser les très hauts potentiels africains et français dans un esprit de promotion d'exception.

La promotion rassemble des jeunes leaders africains et français dans le but de nouer des liens personnels et proposer une réflexion commune sur des enjeux globaux. 20 profils avaient

été sélectionnés aux activités liées à des domaines aussi variés que la finance, l'agriculture, le développement durable, les NTIC ou les sciences.

Quelques mois plus tard, c'est l'Institut Choiseul, qui dans son classement annuel des 200 leaders économiques africains de demain, a retenu Edem Tengue dans ce cercle très fermé lors de sa 5<sup>e</sup> édition.

« *Le Choiseul 100 Africa- Les leaders économiques de demain* » est une étude annuelle réalisée en toute indépendance par l'Institut Choiseul. Il identifie, recense et classe les jeunes dirigeants africains de 40 ans au plus qui jouent ou sont appelés à jouer un rôle majeur dans le développement économique du continent dans un avenir proche. Afin de classer les profils retenus, plusieurs critères pondérés ont été pris en compte tels que : l'image et la réputation, le parcours et les compétences, le pouvoir et la fonction, l'influence et les réseaux, le potentiel et le leadership.

Edem Tengue n'a pas qu'un parcours universitaire et professionnel brillant. Il est aussi un militant de terrain, un élu local qui a porté avec succès les couleurs d'UNIR lors des législatives de 2018 dans le HAHO.



## Médecin-Commandant Lidi Kedeka Bessi-Kama, l'amazone première en tout

**L**a nouvelle ministre des Sports et des Loisirs est la première femme recrutée au sein des Forces Armées Togolaises en 1996. C'est une femme au tempérament bien trempé que FOCUS INFOS avait fait découvrir à ses lecteurs en 2016 à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Voici le portrait que la rédaction avait fait de celle qui était à l'époque capitaine.

« Adolescente, j'étais très sensible à la douleur des autres et prête à braver tous les dangers pour prodiguer soins et tendresse. La vue des images des enfants malnutris d'Ethiopie diffusées à l'époque par la télévision nationale a suscité en moi le désir d'être médecin. Je me demandais s'il n'y avait personne pour aller secourir ces enfants et mon père m'a suggéré qu'avec la carrière militaire, j'avais la possibilité de porter assistance aux démunis, aux plus faibles », confiait alors Lidi BESSI-KAMA sur son choix de carrière.

Coup de destin ou heureux hasard ? En 1996, elle fait partie des premières filles à être reçues à l'Ecole des Services de Santé de l'Armée de Lomé (ESSAL). Alors qu'elle n'avait que 17 ans, elle fut admise dans cette école pour y recevoir une formation militaire et en médecine.

En compagnie de 15 jeunes gens dont 4 filles, elle passe huit ans au sein de cette école réputée pour sa rigueur et sa discipline. « C'est comme ça que je suis venue dans cette

famille qui m'a appris la discipline, la confraternité, le respect de l'autre et bien d'autres valeurs », confie-t-elle. Depuis, celle qui est également « docteur » a fait de l'armée sa seconde famille. De ces huit années passées à l'ESSAL, le médecin-commandant BESSI-KAMA Lidi épouse GUMEDZOE garde de bons souvenirs et de moins bons, notamment l'initiation au parachutisme en passant par la « Formation Élémentaire Toute Arme » à Kara.

### La première en tout...

Après sa formation de base, BESSI-KAMA, présente sa thèse de doctorat en 2005 sur l'asthme, devenant ainsi, la première femme officier de grade de capitaine dans l'armée togolaise. Un diplôme qui est l'accomplissement de son ambition, celle de concilier deux métiers qui lui plaisent à savoir la médecine et l'armée. Après sa soutenance, son premier poste d'affectation est le Centre médical des familles des forces armées togolaise (CMFAT).

De cette affectation, elle garde une anecdote. Elle a remarqué qu'à chaque fois que les infirmiers sortent de leurs voitures, ils sont accueillis par les soldats qui prennent leur sac, mais lorsqu'il s'agissait d'elle, aucun soldat ne venait à sa rencontre. Décidée à connaître la raison de cette attitude, elle s'est entendu dire que pour certains militaires, prendre le sac d'une femme alors que leurs épouses viennent en consultation serait mal vu.

La réaction a été immédiate : « si vous prenez les sacs des hommes, c'est que vous devez prendre les sacs

des femmes ! Il n'y a pas de honte à cela ! Je suis votre chef et ça s'arrête là », leur a-t-il lancé en substance. Et depuis ce jour-là, l'attitude de ces militaires a progressivement changé à son égard. Mais l'une des expériences les plus exaltantes de sa formation militaire reste le saut en parachute. En 1999 alors qu'elle était en 3ème année, il fallait obligatoirement faire le saut en parachute en avion à une altitude de 600 m. Une expérience aussi agréable que périlleuse pour la jeune femme.

Il fallait s'armer de courage pour montrer aux hommes que le statut de femme officier était mérité. Le jour J malgré ses angoisses, elle a n'a pas craqué, surmontant une appréhension partagée par d'autres camarades. « Si je ne réussissais pas, je ne pourrais plus m'imposer puisqu'on va dire que je suis une femmelette qui s'est désistée au moment où on cherchait les vrais hommes », relate-t-elle avec une fierté non dissimulée. « J'ai ainsi aidé les femmes en brisant ce tabou », souligne-t-elle. Cette réussite, la jeune femme la doit aussi à l'accompagnement et à l'encouragement de ses moniteurs.

Outre ce couronnement, elle a obtenu en 2007, le certificat militaire de premier degré d'anglais. L'année suivante, elle obtient à Marseille, au terme d'un stage d'application, le Brevet de médecine de mission extérieure (BMMEX 2008). Pionnière, elle a fait beaucoup d'émules qu'elle suit personnellement.

Même si elles ne parviennent pas toutes à devenir médecins militaires, elles réussissent

quand même dans leurs carrières respectives parce qu'elles ont un modèle. Mais tout n'a pas été facile. A l'époque, il n'y avait pas de femmes militaires. Les pesanteurs socio-culturelles avaient la vie dure.

Les clichés concernant le rôle des femmes dans la société étaient encore poignants. Son entourage porte toujours sur elle un regard d'admiration en tant que femme militaire. Quant à ses supérieurs hiérarchiques, ils apprécient ses compétences professionnelles et l'esprit de discipline qu'elle observe en toutes circonstances, témoigne le Colonel Djibril Inoussa.

Cette dame qui porte désormais le grade de commandant nourrit l'ambition de gravir les différents échelons de l'armée et d'être encore plus utile à son pays.

### Engagement dans le milieu sportif et associatif

Aux Sports, la médecin-commandant ne sera pas dépaysée. Diplômée en médecine du sport, Lidi BESSI-KAMA L est très engagée dans le domaine sportif et associatif, surtout religieux où elle apporte sa contribution à l'émancipation de la jeune fille.

Elle est cette voix féminine qui résonne au sein de plusieurs regroupements sportifs. Depuis 2006, elle est la Représentante du Togo à l'Organisation Régionale Antidopage (ORAD) zone II et III.

A ce titre, depuis le 23 Juillet 2015, elle assure la présidence de

cette zone qui regroupe 10 pays. En 2009, elle est élue membre de la Commission Médicale de la Confédération Africaine de Hand Ball (C.A.H.B.). La même année, elle a reçu le trophée CIO Sport et lutte contre le dopage.

A deux reprises, ce Chevalier de l'Ordre National du Mérite a été du présidium du Forum national de la femme togolaise. Mme Epiphanie Houmey Eklukoevanu, la Coordinatrice du Groupe de réflexion femme démocratie et développement (GF2D) qui a eu à la côtoyer à plusieurs reprises témoigne: « C'est une femme exceptionnelle et pionnière dans son domaine. Une personne très assidue au travail. Elle est très organisée pour allier sa vie professionnelle et son engagement social au service d'autres femmes ».

Cette amazone des temps modernes et mère de deux enfants, considère qu'elle a eu la chance d'épouser un « homme en uniforme » qui fait le même métier qu'elle et qui en connaît les exigences.

« La difficulté, c'est que moi je travaille triplement. En tant que leader, je dois maintenir un certain cap, je dois donner le meilleur de moi-même parce qu'il y a d'autres qui croient en moi. Je dois montrer la voie, je dois tenir, je dois réussir sur le plan professionnel », explique-t-elle.

Une résolution qui transcende largement le milieu professionnel pour embrasser la sphère privée et familiale : « je m'efforce d'être présente dans la vie de mes enfants, de leur donner l'amour et leur inculquer la rigueur indispensable à leur épanouissement ».



## Ingénieure et benjamine du gouvernement à 29 ans

n'attend point le nombre des années » selon le dicton. Le nouveau ministre de l'Energie et des Mines, deux portefeuilles au cœur de la politique de développement du pays, est une jeune femme d'à peine 30 ans.

Après un parcours scolaire sans fautes sanctionné par un BAC C au Collège protestant de Lomé en 2007, elle s'inscrit à l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI) de l'Université de Lomé

(2007-2010), où elle décroche une Licence. Etudiante brillante et aidée par sa précocité, elle obtint sans peine la bourse d'Excellence de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM) en France.

Elle y décroche en 2012 le diplôme d'Ingénieure Génie mécanique option Energie & Environnement. Elle fait partie des 21 étudiants sélectionnés pour intégrer l'Ecole Supérieure des Mines de Paris pour une spécialité en Gestion et

Ingénierie du Gaz.

Avant d'être appelée au gouvernement par la Premier ministre Victoire Dogbé, elle était employée comme ingénieure d'exploitation gazière à GRTgaz, une filiale d'ENGIE, groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services, avec ses 170.000 collaborateurs dans le monde et ses 60 milliards d'euros de chiffres d'affaires.

Désormais ministre déléguée auprès

du Président de la République, chargée de l'Energie et des Mines, elle a en charge de planifier, d'organiser, de coordonner, de contrôler et de développer toutes les activités relatives aux mines et à l'énergie.

Mais également de gérer le domaine minier de l'Etat ainsi que de veiller à une valorisation optimale des richesses minières, en lien avec le Plan national de développement (PND 2018-2020).



## Myriam DOSSOU-d'ALMEIDA, le nouveau visage du Développement à la Base

relever les défis. Et succéder à « *Madame Développement à la Base* » en constitue indubitablement un.

Pour assurer la continuité dans la mise en œuvre de la vision prospective du Chef de l'Etat qui a fait naître le concept du Développement à la Base, il fallait une femme de terrain. En effet, assurer durablement un accès universel de toutes les communautés et

organisations à la base du Togo au minimum vital commun, en améliorant les revenus des plus pauvres, en réduisant la fracture sociale, et en promouvant les principes fondamentaux de l'inclusion, de la participation,

de la responsabilisation ainsi que de l'autonomisation des populations requièrent non seulement un engagement de chaque instant, mais aussi une proximité avec les populations. Celle qui « se sent à l'aise dans tous les milieux » et capable de danser autant sur du classique que du kamou, est bien placée, en plus des qualités démontrées à l'Institut national d'assurance maladie (INAM) pour incarner le nouveau visage du Développement à la Base.

Avec l'INAM, cette femme accessible mais au caractère bien trempé et à qui « on ne la fait pas », a réussi la mission d'assurer la couverture des risques liés à la maladie, aux accidents et maladies

non professionnels et à la maternité des agents publics et de leurs ayants droit. Ce qui était une gageure, au vu du frais accueil que beaucoup d'acteurs et de bénéficiaires avaient réservé à projet à ses débuts. 8 ans après, grâce à ses nombreuses initiatives, le système s'est imposé et étendu désormais aux couches issues de catégories qui initialement n'en étaient pas bénéficiaires.

Née à Lomé, Myriam DOSSOU d'ALMEIDA a fait ses études primaires et secondaires au Collège protestant et au lycée de Tokoin où elle obtient son baccalauréat série C en 1985. Elle est diplômée de l'Institut Africain

d'Assurance de Tunis et titulaire d'un MBA en Management de l'entreprise d'assurance de l'Ecole Nationale d'Assurance de Paris.

Après une riche carrière dans le secteur d'assurance au Togo chez GTA-C2A, elle rejoignit le département Afrique subsaharienne et Maghreb d'AXA-Cessions-France, filiale du groupe AXA où elle fit ses premiers pas en réassurance. Elle fut ensuite recrutée par le courtier international MARSH-France puis par la holding du groupe NSIA en Côte d'Ivoire en 2006 comme Directeur de la Réassurance.

Elle était presque la candidate naturelle pour succéder à Mme Victoire Tomégah-Dogbé au ministère du Développement à la Base. Beaucoup d'observateurs avisés de la vie politique togolaise l'envoyaient à ce département au cas où sa titulaire prenait la Primature, pour sa capacité à digérer les charges de travail et à



## Le discret agrégé portera la parole du Gouvernement

fonction.

Les juristes et ceux qui ont l'opportunité d'assister à l'une de ses communications, délivrées avec maestria lors d'ateliers, de séminaires ou de colloques au cours desquels il fut intervenant, gardent toujours un souvenir impérissable de ce technicien de droit comme il en existe peu dans notre pays. Il reste cependant un inconnu pour le grand public, sauf pour ses étudiants toujours impressionnés par ses connaissances et son art oratoire et pédagogique, ou pour le monde universitaire qui l'a côtoyé comme directeur des prestations de service

de l'Université de Lomé pendant 3 ans.

Docteur en droit privé et sciences criminelles en 2010, récipiendaire du Certificat d'aptitude à la profession d'avocats en 2012, et agrégé en droit privé et sciences criminelles en 2015, ce quadra dirigeait jusqu'à sa nomination comme ministre de la Communication, des Médias et Porte-Parole du gouvernement, l'Institut des Métiers de la Mer et le Master de Droit privé de l'UL.

Consultant pour plusieurs organisations internationales, il est l'auteur d'une multitude de publications dont celle à paraître

sur « l'encadrement juridique des réseaux sociaux en droit togolais » viendra à point nommé. Il aura la lourde charge de contribuer à la professionnalisation d'un secteur médiatique en proie à d'énormes difficultés, liées aussi bien à la qualité des ressources humaines qu'à la rareté des ressources financières. Les questions de la structuration des organes de presse, de la formation des journalistes, de la responsabilisation du métier ainsi que de son financement devront être au cœur de sa lettre de mission. Le milieu médiatique connu pour être difficile et imprévisible tolère rarement le moindre faux pas. Aucun

état de grâce ne lui sera accordé par cette corporation bien particulière.

L'autre challenge sera de porter la parole gouvernementale, charge que nul n'a assumée officiellement depuis Pascal Bodjona il y a 7 ans. Difficulté supplémentaire, il assurera ce rôle en binôme avec Christian Trimua, un autre juriste, avec lequel il faudra cependant systématiquement s'harmoniser et s'accorder. Ce qui ne sera pas une partie de plaisir au vu de leurs tempéraments respectifs; le Pr Ayéwouadan incarnant le soft, monsieur Trimua le hard. « *Akodah n'a jamais fait le choix ni la promotion de la facilité ni de l'approximation* », rassure un de ses proches.

Pour sa première au Gouvernement, hériter à la fois des Médias et du Porte-Parolat, n'est pas forcément un cadeau. Mais le Pr Akodah Ayéwouadan est pétri de talents et un homme de défis. Ses premières sorties lors de la passation de services et plus tard sur une station radio de la place ont déjà convaincu son auditoire que ce discret agrégé de droit est dans sa



## L'heure des pros

hommes et femmes au début de ce nouveau mandat, c'est presque naturel que l'ancien directeur de la TVT soit appelé par le Président de la République pour diriger sa communication.

Même sa traversée de désert fin 90 et début des années 2000 n'a pas eu raison de sa simplicité ni de sa gentillesse; encore moins de son professionnalisme.

Mis au garage par des détracteurs motivés par ce que l'homme a de plus vil en lui, Kouessan Yovodévi n'en est pas moins resté une référence pour la jeune génération de journalistes et un précieux conseil pour les anciens, avides de renforcer leurs capacités pour performer. De fait, lorsque Faure Gnassingbé arrivait au pouvoir

en 2005 lui offrit quelques mois plus tard le poste de directeur de la TVT, il n'a pas fait que sortir du placard un éminent professionnel de la communication.

Il a aussi redonné l'occasion aux téléspectateurs de voir de nouveau s'exercer, un des talents que la presse togolaise voit éclore rarement. Dans le contexte d'un média d'Etat, avec des ressources réduites, il a fait le dos rond face aux critiques légitimes sur le contenu des programmes tout en ayant le mérite d'être resté exigeant sur le rendement de ses collaborateurs. Au moment où la direction de la Communication de la présidence a plus que besoin d'être redynamisée, qui mieux que Yovodévi peut conduire ce renouveau ?

A la télévision togolaise, il a gravi tous les échelons, tour à tour journaliste reporter, présentateur du journal télévisé, animateur d'émissions, secrétaire de rédaction, rédacteur en chef, chef de la Division des Informations, puis directeur de la TVT; poste qu'il occupa pendant douze ans. Correspondant à Lomé de Radio France d'Outre-Mer - Agence Internationale d'Images TV (RFO -AITV) et de presse à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Kouessan Yovodévi fut également directeur général adjoint de la Communication et de la Formation civique, chargé de la Formation civique. Il avait pour mission de concevoir et de coordonner sous l'autorité du ministre de la Communication, les actions et les activités dans le

domaine de la Formation civique.

Après une Licence ès-lettres Option Presse obtenue à l'Université du Bénin (actuelle Université de Lomé), il réussit une Maîtrise en Sciences et Techniques de la Communication de Masse à l'ISPE dans la même université.

Le désormais directeur de la Communication de la Présidence de la République intervient comme enseignant et formateur à l'Institut des Sciences de l'Information, de la Communication et des Arts (ISICA) à l'Université de Lomé, à l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO), à l'Institut Supérieur de Philosophie et des Sciences Humaines Don Bosco (ISPSH Don Bosco) ou encore à l'Ecole Supérieure des Affaires à Lomé (ESA)

Le premier mot qui vient à l'esprit lorsqu'on évoque le nom de Kouessan Yovodévi est le professionnalisme. L'un des meilleurs journalistes de sa génération, il s'est très vite imposé sur la chaîne publique de la télévision nationale, tellement il crevait l'écran grâce à des JT présentés avec maestria. Mais aussi à ses commentaires ou analyses déclinés de sa voix inimitable et dont raffolaient les téléspectateurs. A l'heure des pros qui semble caractériser le choix des

PSAEG :

✎ Charles KOLOU

## Le moteur des groupements qui change le quotidien des ruraux

**I**mpulser le développement à la base pour l'amélioration du quotidien des populations : le Togo en a fait le choix à travers la mise en œuvre de plusieurs initiatives et programmes dont le **Projet de Soutien aux Activités Economiques des Groupements (PSAEG)**. Initié par le ministère du Développement à la Base depuis 2009, il a contribué à une profonde transformation du quotidien des membres de près de 6 000 groupements structurés en fédérations à l'échelle des préfectures du pays. Retour dans ce dossier sur les activités, chiffres clés, résultats et acquis du PSAEG.

### Financer et professionnaliser la gestion des groupements

Le PSAEG est conçu au bénéfice des groupements ruraux développant des activités agricoles, d'élevage, et ceux évoluant dans la transformation et dans la commercialisation. Ainsi, les groupements bénéficiaires devraient mener des activités génératrices de revenus (AGR) variées allant de la fabrication de savon antiseptique à la production de miel, en passant par l'élevage de poules pondeuses, de porcs ainsi que le maraîchage et la riziculture.

Le projet vise à renforcer les capacités techniques, organisationnelles et de gestion des groupements. De fait, le PSAEG a pour objectif de contribuer à l'amélioration des revenus des membres des groupements ruraux et au développement des emplois ruraux dans les villages d'implantation desdits groupements. Il vise aussi à faciliter l'accès des membres des groupements bénéficiaires au microcrédit pour le développement de leurs activités génératrices de revenus (AGR). « La micro finance est l'un des volets essentiels du PSAEG, hormis le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des groupements », indique le ministère.

Les groupements sélectionnés bénéficient des formations portant entre autres sur la gestion des crédits, le marketing, la gestion de trésorerie, et aussi d'un appui matériel. Dans la mise en œuvre, la stratégie consiste à l'identification des groupements ruraux, à la réalisation d'un diagnostic institutionnel et organisationnel et la restructuration, et leur recentrage autour des activités génératrices de revenus (AGR), au renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des groupements.

Pour l'allègement des corvées des membres des groupements, le projet facilite l'installation de plates-formes multifonctionnelles.

### Le PSAEG en chiffre

L'un des volets importants du PSAEG reste le financement des activités des groupements. Pour ce faire, un accord de convention de partenariat a été signé entre le ministère du Développement à la base et les institutions de Microfinance (IMF)



Lot de matériels destiné à des groupement bénéficiaire du PSAEG

relative au fonds de garantie et à sa gestion.

Ainsi, deux institutions de microfinance, en l'occurrence la FUCEC Togo et WAGES ont été sélectionnées. Les deux IMF ont joué un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du projet à travers le financement des activités des groupements. Les fonds de garantie alloués aux deux institutions de microfinance se sont élevés à 650 millions FCFA. Ce fonds a été réparti entre les deux structures soit 420 millions FCFA pour la FUCEC Togo et 230 millions FCFA pour WAGES.

Sur la période 2009 à 2015, le projet

l'Agence nationale de développement à la base (ANADEB), le PSAEG a touché à ce jour plus de 453 000 personnes. Ces bénéficiaires sont répartis en environ 6 000 groupements identifiés sur l'ensemble du territoire.

Ces derniers ont bénéficié grâce à ce projet d'un crédit total de 8,6 milliards FCFA octroyés par les microfinances partenaires. Grâce aux formations et suivi des bénéficiaires, l'on a enregistré un taux de remboursement de plus de 95%.

En effet, sur les près de 8,6 milliards de FCFA octroyés, le montant remboursé à ce jour est estimé à 7 milliards 957 millions FCFA.

En termes de renforcement de

IMF	Bénéficiaire	Groupement	Etat des crédits octroyés	
			Montant accordé	Remboursé
Fucec Togo	43032	4444	5460418886	5196440927
WAGES	10746	1436	2 992 322 300	2 679 270 666
<b>Total</b>	<b>53778</b>	<b>5880</b>	<b>8452741186</b>	<b>7875711593</b>

Extrait du rapport d'évaluation du PSAEG/PRT, mars 2019

a octroyé à travers la microfinance WAGES à 10746 bénéficiaires issues de 1436 groupements de la région Maritime, un financement de près de 3 milliards FCFA. De même, sur la période 2009 à 2018, un total de 4 444 groupements issus des différentes régions du pays, soit 34 032 bénéficiaires ont reçu un crédit total de près de 5 milliards 460 millions auprès de la FUCEC Togo.

Piloté à son lancement par une équipe technique du ministère du Développement à la base puis par

capacités à la base, au total 575 groupements ont été restructurés sur toute l'étendue du territoire et répartis dans toutes les 5 régions économiques sur la période 2009 à 2018. En matière de formation, 401 groupements d'intérêt économique (GIE) sur 575 ont été restructurés avec un effectif total de 700 personnes. A l'échelle de chaque préfecture, une fédération des groupements est mise en place et suivie grâce au PSAEG.

L'organisation des groupements, la

formation et leur accompagnement vers des coopératives ont permis à 303 GIE sur 575 restructurés de disposer d'un compte auprès d'une institution de microfinance et à 37 d'entre eux de disposer d'un plan d'affaires.

revenu annuel de 250 000 Francs contre une dépense de 105 000 FCFA. Celle d'Atchintse dans la préfecture de Blitta a généré un revenu annuel de 183 000 FCFA contre une dépense de 85 000 Francs », souligne le rapport d'évaluation du projet PSAEG réalisé en 2019.

Grâce au projet, les bénéficiaires sont parvenus à améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie à travers le développement des AGR. « Le crédit octroyé aux membres de notre association grâce au PSAEG nous a beaucoup aidés dans nos activités. J'ai augmenté mes revenus avec les activités que j'ai amorcées avec le crédit. Les bénéfices me permettent de prendre soin de ma famille et de couvrir mes charges. Les autres membres du groupe

### Ils en témoignent !

La mise en œuvre du PSAEG a contribué à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires et dans les communautés bénéficiaires.

« Nous avons bénéficié d'un appui technique, matériel et le projet nous a permis d'avoir un prêt. L'installation



Bureau de la FUGFK en séance de travail

d'une unité de transformation de manioc nous a permis de réduire la pénibilité du travail et la distance que nous parcourions auparavant. Cette machine a fait augmenter notre productivité et le rendement. Le projet m'a aidé à faire avancer les bénéfices champêtres et aussi m'a avantagé économiquement de

tirent aussi des bénéfices du projet. Nous sommes toutes contentes de l'appui dont a bénéficié notre association», témoigne Mme M'ni YERAFAYI-LOSSO, présidente de l'Association Gidi-Bé, membre de la Fédération des unions de groupements de Doufelgou.

Au-delà de l'amélioration des conditions de vie et de travail des bénéficiaires accompagnés, le rapport d'évaluation réalisé révèle que les actions de sensibilisation ont suscité au sein des groupements et coopératives, une prise de conscience de se mettre ensemble pour un intérêt commun et ont augmenté le leadership féminin.

« Les avantages du PSAEG sont au-delà des appuis matériels et financiers que nous avons reçus. Le projet a fait émerger le leadership de beaucoup de femme et notre groupement reste un modèle. L'illustration parfaite des acquis en ce sens est notre présidente qui est aujourd'hui élue maire de la Commune Kozah 2. Elle peut témoigner que c'est grâce à sa gestion de la fédération qu'elle a pu accéder à ce poste et nous en sommes fières», témoigne Mme Chango épouse Gnassingbé, Secrétaire générale de la Fédération des unions des groupements de femmes de la Kozah (FUGFK).

## Instauration d'un modèle de tontine, l'autre acquis du PSAEG

**L**e projet de Soutien aux Activités Economiques des Groupements (PSAEG) après près de 10 années de mise en œuvre a permis d'enregistrer de satisfaisants résultats allant de l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires à la transformation de leurs communautés. Bien plus, le projet a permis d'obtenir plusieurs acquis dont l'instauration d'un mécanisme d'épargne solidaire au sein des coopératives/groupements.

Le mécanisme consiste à organiser les membres des groupements en vue de leur permettre d'épargner un peu sur leurs revenus pour soutenir leurs activités économiques. En amont, les membres des groupements d'épargne (GE) bénéficient de plusieurs formations relatives à la gestion et à l'épargne.

« Nous avons été formées sur les différents modules de constitution du GE, sur comment faire des épargnes et faire des crédits aux membres », témoigne Mme Tadampo Bissoumé, membre du GE Moinibe 2 du quartier de Nalogue dans la préfecture de Tône.



Deux femmes du Groupement la Grâce de GBALAVE comptant les fonds d'Épargne à une réunion

Chaque Groupement d'Épargne (GE) ainsi constitué, un montant est fixé et chaque membre est tenu

de s'acquitter de sa part à chaque réunion ou selon la périodicité définie.

« Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) sont des groupes de

15 à 25 personnes formées par les agents de terrain et gérés par ses membres dans le but d'épargner ensemble et de faire de petits emprunts à partir de ces épargnes », explique-t-on à l'ANADEB, structure en charge de la mise en œuvre du PSAEG.

De fait, les GE fonctionnent suivant un système de gestion transparente dans lequel les intérêts sont redistribués entre les membres avec pour vision de faciliter l'accès des membres aux microcrédits à faible taux afin de leur permettre de mener des activités génératrices revenus (AGR). Cette initiative vient aussi répondre aux besoins de financement pour soutenir leurs activités économiques.

« Grâce à mes cotisations, j'ai fait deux fois le prêt de 75.000 francs pour démarrer la vente des chaussures en décembre 2019. Aujourd'hui, en plus des chaussures, je vends du jus. Bientôt le second partage

me permettra de faire le stockage des céréales. Je dirai qu'après plusieurs échecs, mon adhésion à ce groupe m'a permis de mieux gérer tout ce que j'entreprends, et surtout d'économiser pour avoir un prêt rapide pour saisir d'autres opportunités », témoigne Madame Tatiana, membre du Groupe d'épargne Solimbya de Lama Kolidé dans la préfecture de la Kozah.

Dans la préfecture de Tchaoudjo, elles sont au total 375 femmes issues des groupements d'épargne de la ville de Sokodé à témoigner de ce que la mise en place des groupes d'épargne leur ont permis de développer leurs activités génératrices de revenus.

A partir des prêts qu'elles s'octroient mensuellement au sein de leurs groupements respectifs, elles ont désormais, avec l'accompagnement technique de l'ANADEB, un accès plus facile à des ressources plus importantes, pour le financement de leurs petits commerces.

**DIAGNOSTIC  
GRATUIT  
SUR TOUT MODÈLE  
TOYOTA  
DE MOINS DE 7 ANS**

du 1<sup>er</sup> au 30 octobre 2020  
de 8h00 à 10h00, sans rendez-vous

 [www.toyota.tg](http://www.toyota.tg)  
Tel : 93 34 61 42



Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé  
Tél: 22 23 31 00  
cfaotogo@cfao.com





Mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises

et les ménages dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus

**#CQFS**

Le taux de la **TFPB** initialement fixé à 15% du revenu net cadastral est ramené à **7,5%**. Le taux de la **TF** des propriétés non bâties fixé à 2% est ramené à **0,5%**. Ces mesures visent surtout à rehausser le revenu des ménages.



Office Togolais des Recettes - OTR

## La très controversée extraction du sable marin par EBOMAF

✎ Esaïe EDOH

**E**n vue de préserver le littoral contre les risques d'érosion dont est victime la côte togolaise depuis 2013, l'extraction de sable marin est prohibée en bordure de mer. En dépit de cette mesure, l'entreprise burkinabé de BTP, EBOMAF, extrait du sable de la plage de Lomé dans le cadre de la réalisation des travaux de réhabilitation de la nationale n°5.

Sur la plage de Lomé entre l'hôtel Sarakawa et le complexe balnéaire Blue Turtle Bay, à une dizaine de mètres des installations de Lomé Containers Terminal (LCT), un puits d'environ 400m<sup>3</sup> est visible, entouré de quelques panneaux de signalisation. Ce sont les séquelles de deux mois d'extraction de sable sur ces lieux. « Il y avait une dizaine d'ouvriers déployés ici. EBOMAF avait fait venir des bulldozers qui assuraient l'extraction » confirme un pêcheur que nous avons retrouvé dans le voisinage.

Il indique que ce sont près de 10 camions d'une capacité de 15 tonnes chacun qui convoient le sable vers le chantier, assurant deux voyages quotidiens chacun, sous la protection de motards de la police nationale, gyrophares allumés et sirènes hurlantes.

De fait, sur la période, ce sont près de 18.000 tonnes de sables qui auraient été extraits, selon une estimation réalisée par plusieurs ONG de défense de l'environnement. Ils ne constituent cependant qu'une

partie nécessaire à la réalisation des travaux du tronçon Lomé-Kpalimé. A en croire le directeur exécutif de l'ONG JVE (Jeunes Volontaires pour l'Environnement), Séna Alouka, le reste est extrait sur le littoral béninois. L'information nous a été confirmée par la Société africaine de dragage (SAD-Togo), spécialisée dans la vente de sable aux entreprises de BTP.

### Que dit la loi ?

Selon les arrêtés interministériels N 031/MME/MERF/2011 du 05 mai 2011 et N° 002/MME/MERF/2013 du 15 janvier 2013, pris par les ministères des Mines et de l'Energie, de l'Environnement et celui de la Protection civile, le prélèvement du sable et du gravier marins et assimilés sur tout le littoral du Togo est interdit. Cette disposition fait suite au constat selon lequel « la forte pression de l'extraction du sable marin est un important facteur de provocation d'érosion côtière ».

Fort de cette disposition, des organisations de la société civile

et des entreprises dont SAD-Togo, dénoncent une situation scandaleuse de deux poids deux mesures. « On ne peut prétendre protéger la côte contre une menace réelle et laisser certaines sociétés violer les dispositions prises dans le cadre de la protection », dénonce le directeur exécutif de JVE. Pour sa part, une responsable de SAD-Togo estime que sa structure devrait être consultée pour fournir du sable marin à EBOMAF. « C'est notre job, on aurait pu trouver des solutions en fournissant la quantité qu'il faut à cette entreprise », assure-t-elle.

### Rien d'illégal

Même si les organisations de la société civile sont vent debout contre le passe-droit accordé à EBOMAF, l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) quant à elle ne voit rien d'illégal à la situation. Pour les responsables de cet organisme public chargé de veiller à la protection de l'environnement et des populations face aux risques éventuels, la dérogation accordée à l'entreprise burkinabé procède



Carrière d'extraction du sable

d'une décision bien mûrie et motivée juridiquement.

« L'accord fait suite à une étude d'impact dont les résultats ont permis la prise d'un arrêté ministériel autorisant EBOMAF à extraire du sable marin » assure Adadj Efanam directeur général de l'ANGE. Selon lui, cette extraction ne présente pas de risques majeurs liés à l'érosion côtière. « La quantité de sable extraite par EBOMAF n'est pas considérable pour provoquer l'érosion côtière. C'est ce que révèle l'étude réalisée », justifie-t-il.

En outre, ajoute-t-il, cette mesure relève d'une nécessité nationale. « Il

est vrai que l'exploitation massive par les sociétés provoque l'érosion. La pression étant forte, la décision d'interdiction a été prise. Cependant, les travaux effectués par EBOMAF participent à l'aménagement du territoire. N'ayant pas d'autres alternatives, l'Etat a été contraint de l'autoriser à extraire du sable marin à titre exceptionnel », détaille monsieur Efanam.

Position que semble partager Komi Adjaho, spécialiste de gestion des risques côtiers et environnement littoral pour qui « la pratique d'extraction de sable sur la côte ne constitue un facteur important de l'érosion côtière que si elle est réalisée sur une longue durée »



# HINO

## LE RETOUR

IMAGINÉ POUR VOUS ACCOMPAGNER.





Disponible chez votre concessionnaire





Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé  
Tél: 22 23 31 00  
cfaotogo@cfao.com



HinoByCfaoMotorsTogo



(\*) Photos non contractuelles

## Le difficile retour des Nana-Benz

Véritable identité togolaise des années 1980 à 2000, les Nana Benz, nom dont ont été affectueusement affublées des vaillantes femmes commerçantes de pagnes, ont quasiment disparu... avant de tenter une résurrection, tirée par de nouvelles initiatives en vogue pour redonner à Lomé sa place de capitale de pagnes. Mais non sans difficultés.

Dans les années 80, des femmes Togolaises ont révolutionné le commerce local et régional de pagne. De revendeuses de prêt-à-porter féminins, les Nana Benz ont fini par franchir le cap de « simple commerçantes » pour devenir des femmes d'affaires fortunées. La particularité de celles-ci, c'est d'avoir inventé le métier de grossiste (vente en gros des pagnes). En effet, les femmes togolaises importaient les Wax hollandais de différents motifs depuis les Pays-Bas.

« C'était avant les années d'indépendance. Une poignée de femmes, dont je faisais partie, s'était lancée dans le commerce des pagnes. En fait, nous les achetions aux grandes maisons de négoce, puis nous les revendions au marché », témoigne Da Dédé, ex-Nana-Benz. Elles étaient les principaux fournisseurs des commerçantes d'Afrique de l'Ouest, notamment les Ghanéennes, les Ivoiriennes et les Béninoises. Leur monopole sur ce commerce dans la sous-région, s'expliquait par leur dynamisme et leur engagement. « Parce que nous ne reculions pas devant le travail. Nous nous sommes faites à l'idée d'impacter notre génération et de faire honneur à la nation », révèle cette femme de 70 ans.

### Un commerce ô combien rentable !

Grâce au commerce de pagnes, les Nana-Benz se sont taillé une place de choix dans la société togolaise où elles détenaient un poids socio-économique important. « Dans le temps, nous n'avions rien à envier aux cadres. Nos



Exposition de pagne dans une boutique

chiffres d'affaires avoisinaient les millions par mois », raconte l'ex-Nana Benz. En raison de leur rang social, elles étaient très respectées : « à l'époque nous étions très respectées dans le pays et symbolisions dans nos différentes familles biologiques, des modèles de réussite », raconte Da Dédé.

Elles se comptaient parmi les rares femmes togolaises qui roulaient à bord des véhicules de marque allemande Mercedes-Benz. « Cette voiture coûtait à l'époque une fortune, mais nous, nous l'avions avec chauffeur en plus », se rappelle la Nana-Benz.

### Une disparition progressive

La réputation et les heures de gloire des Nana-Benz sont progressivement rentrées dans l'histoire dès le début des années 2000. De nos jours, elles se comptent désormais du bout des doigts. Leur disparition du monde des affaires togolais semble consommée.

Au grand marché de Lomé (marché d'Adawlato) où elles faisaient la pluie et le beau temps, leurs boutiques sont quasi inexistantes. La majeure partie d'entre elles fait rarement le déplacement de ce centre commercial. « Toute chose a une fin », commente Ayélé Akakpo, ex Nana-Benz, qui attribue leur disparition au temps. « Le temps passe et nous n'avons plus la même énergie nécessaire pour mener ce type d'activité », explique cette dame quadragénaire.

Outre le temps, d'autres facteurs les ont obligées à se retirer de ce secteur d'affaire. L'ex-Nana-Benz évoque le déclin du pagne dans les habitudes vestimentaires au début des années 2000. « A un moment donné, les Togolais ne s'intéressaient plus au pagne. De même, les étrangers des pays voisins ont progressivement cessé de venir », a-t-elle constaté.

La crise politique et économique des années 1990, qu'elles ont dû surmonter

diversement, et la dévaluation du franc CFA en 1994 sont aussi des causes lointaines de cette situation. « Depuis cette époque, nos chiffres d'affaire ont commencé à chuter », affirme Da Dédé.

### Une nouvelle génération face aux difficultés

Avant de quitter le secteur, de nombreuses Nana-Benz ont, de gré ou de force face aux circonstances, passé le témoin à une nouvelle génération. C'est ainsi que le secteur de la commercialisation des pagnes est désormais animé par des filles de Nana-Benz d'une part et de leurs servantes d'autre part, dont la tranche d'âge est comprise entre 30 et 50 ans. Comme Vincencia Lawson et Prisca Ayivi. « Ce sont les encouragements et les motivations de ma mère qui m'ont poussée dans le commerce de pagne malgré mon niveau d'instruction », témoigne Vincencia Lawson, gérante d'une boutique de vente de pagne héritée de sa mère.

Pour sa part, Prisca doit sa présence dans le secteur de pagne à sa patronne chez qui elle a fait ses premiers pas. Elle à qui sa patronne confiait la gestion de sa boutique, n'a pas sous-estimé l'importance des revenus de ce commerce. « Ma patronne me faisait confiance. J'étais son assistante immédiate. Les revenus journaliers importants qui étaient engrangés de cette activité, étaient pour moi une source suffisante de motivation », confie la jeune dame.

Mais tout n'est plus aussi rose comme par le passé. La génération des « Nanettes », bien que faisant montre d'un sens de créativité, de persévérance dans la filière, peinent à faire progresser les chiffres d'affaires de

leurs entreprises et à se tailler la même place dans la société que leurs aînées ou devancières. Elles sont confrontées à des défis sur le marché. Notamment ne la concurrence déloyale due à l'irruption des produits chinois sur le marché du textile. « Aujourd'hui, tout le monde se lance dans la vente de pagnes. Le comble, les nouvelles commerçantes commandent des produits contrefaits depuis la Chine qu'elles viennent vendre à des prix drastiquement réduits », dénonce Vincencia Lawson. Conséquence, « les pagnes contrefaits sont écoulés plus vite et mieux que les nôtres, car aujourd'hui la population a du mal à identifier le vrai du faux. Ceux qui font la différence cherchent à les acheter au même prix », déplore la « nanette ».

### Yesokaz pour revaloriser le pagne

Face aux difficultés des « Nanettes » à s'imposer sur le marché textile local et sous régional, le cabinet Synergie lance l'initiative « Yesokaz » pour soutenir cette nouvelle génération de commerçantes de pagnes. Yesokaz est une plateforme qui a vocation à redorer le blason de la vente des pagnes. A travers cette initiative de vente en ligne, des pagnes sont proposés par des commerçants à la clientèle. « C'est une vitrine des boutiques de pagnes où les photos de différents motifs sont posées avec le prix et le contact des vendeurs », explique Ayao Philippe Awaga, directeur du cabinet Synergie.

L'utilisation de cette vitrine par les commerçantes est conditionnée par d'un forfait de 10.000 francs CFA pour trois mois. Un travail est également en cours pour amener les actrices de ce secteur à privilégier l'utilisation de ce canal pour atteindre davantage de clientèle notamment hors du Togo.

## REPORTAGE / Rentrée officielle de la 2ème promotion des stagiaires de l'OTR à l'IFFD

(Suite de la page 4)

De plus, cette promotion des élèves stagiaires de l'IFFD devra être motivée par le thème de leur rentrée académique qui exige « qualité, efficacité et Réussite ». Pour cette rentrée, l'IFFD innove en ouvrant une troisième filière en management des services fiscaux et douaniers aussi en accueillant des stagiaires étrangers.

« La filière de formation en management fiscal et douanier est une nouveauté au Togo et même dans la sous-région parce que les écoles qui existent aujourd'hui

ne forment que des spécialistes douanes ou spécialistes impôts. Dans la vision de l'Office qui se veut une régie intégrée, il fallait former des agents qui pourraient apporter des appuis opérationnels à tous les niveaux. C'est une innovation capitale que nous voudrions pérenniser dans les années à venir », a confié le directeur par intérim de l'IFFD, Kwami Obossou.

L'institut annonce aussi l'ouverture prochaine des filières dédiées au personnel du cadastre ainsi que des formations sur carte, des

formations sur des thématiques à l'intention des professionnels.

Créé par Décret n°2016-017/PR du 18 février 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office Togolais des Recettes (OTR), l'Institut de Formation Fiscale et Douanière de l'Office Togolais des Recettes (IFFD-OTR) est un établissement d'enseignement supérieur parapublic à vocation professionnelle et de portée internationale qui forme des cadres des administrations fiscales et douanières.



Les étudiants stagiaires de la 2ème promotion de l'IFFD

Il est né de la volonté du gouvernement togolais d'offrir

une formation professionnelle de qualité au personnel des régies financières.

## LA COUR DE JUSTICE DE LA COMMUNAUTE-CEDEAO : Forces et faiblesses

Me Jil-Benoît Kossi AFANGBEDJI  
Avocat au Barreau du TOGO  
Docteur en Droit

Il est connu de tous que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui n'est plus à présenter, poursuit fondamentalement comme objectif, le développement des pays la composant. C'est sans se tromper que de convenir, volontiers, avec nous qu'aucun développement durable digne de ce nom n'existe et ne saurait exister aujourd'hui en dehors des Droits de l'Homme. N'est-il pas de notoriété publique que les Droits de l'Homme sont et continuent d'être, de nos jours, une valeur universellement partagée ? Qu'il s'agisse des discours politiques ou économiques, les Droits de l'Homme y sont présents. Même les dirigeants des pays qui brillent dans la violation des Droits de l'Homme revendiquent la notion.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) n'a pas voulu être en marge de l'évolution du moment. C'est ainsi que l'institution communautaire a porté sur les fonts baptismaux un organe judiciaire dénommé la Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO dont l'objectif est d'assurer la protection des Droits de l'Homme dans l'espace sous-régional et c'est fort de cette évidence que le Professeur Kanté BABACAR a pu déclarer qu'« Il n'y a pas d'Etat de droit si les droits des citoyens sont seulement reconnus et non juridictionnellement garantis ».

La Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO, composée de sept (07) Juges et ayant son siège à Abuja au NIGERIA, n'a pas cessé de faire couler beaucoup d'encre et de salive après quelques années de son existence. La juridiction communautaire a-t-elle tenu ses promesses ? La Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO a-t-elle été à la hauteur de la noble et difficile tâche à elle confiée ? A-t-elle comblé les attentes de ses justiciables ?

Les avis divergent. En tout cas, pour l'éminent Professeur Philippe ARDANT « Celui qui étudie les droits fondamentaux ne peut se permettre d'être complaisant. Il doit décrire, montrer les forces comme les faiblesses, proposer peut-être des thèmes de réflexion, des solutions parfois ».

Nous ne saurons répondre à ces légitimes préoccupations sans nous sentir interpellé par les propos du Professeur Philippe ARDANT. Ainsi, nous analyserons les forces de

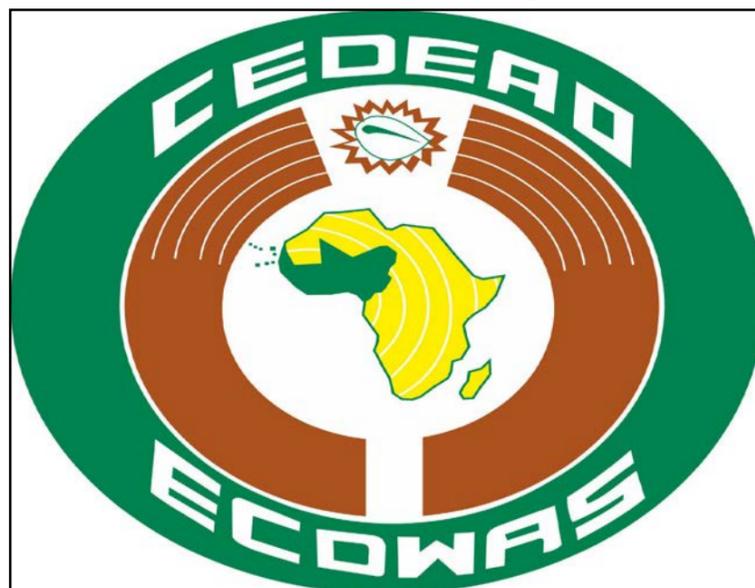
la Cour de Justice de la communauté-CEDEAO (I) avant de nous pencher sur ses faiblesses (II).

### I- LES FORCES DE LA COUR DE JUSTICE DE LA COMMUNAUTE-CEDEAO.

Des éléments militent en faveur des forces de la Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO aussi bien sur le plan textuel que pratique.

#### A- SUR LE PLAN TEXTUEL

1- L'existence même de la Cour de Justice de la communauté-CEDEAO.



Nul ne saurait contester que la création ou l'existence même de la Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO est une force.

On rappellera ici, s'il en était encore besoin, que la Cour d'Abuja a, déjà, dans plusieurs affaires, fait preuve de sévérité à l'encontre des Etats qui piétinent les Droits de l'Homme.

On a encore en mémoire l'arrêt N° ECW/CCJ/JUD/06/08 en date du 27 Octobre 2008 par lequel la Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO a condamné la République du NIGER à payer la somme de 10.000.000 FCFA à Dame Hadidjatou Mani KORAOU pour violation de ses Droits de l'Homme.

Le TOGO, par exemple, n'a pas échappé aux sanctions de la Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO pour avoir, maintes fois, fait l'objet de condamnation à payer diverses sommes d'argent à ses citoyens dont les Droits de l'Homme ont été allègrement violés.

En effet, il nous en souvient que suivant arrêt en date à Abuja du 07 Octobre 2011, la Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO avait

condamné la République togolaise à payer à Dame Isabelle Manavi AMEGANVI et autres, chacun, la somme de 3.000.000 FCFA pour violation de leurs Droits de l'Homme dans l'affaire dite des Députés de l'ANC.

Non moins intéressant est l'arrêt N°ECW/CCJ/JUD/05/13 en date à Abuja du 11 Juin 2013, la même Cour a condamné l'Etat togolais à payer au sieur Bertin Sow AGBA la somme de 8.000.000 FCFA à titre de dommages-intérêts en réparation du préjudice moral par lui subi suite à sa détention illégale et arbitraire.

On ne saurait ici passer sous silence l'arrêt N° ECW/CCJ/JUD/06/13 en date à Abuja (NIGERIA) du 03 Juillet 2013 rendu par la Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO condamnant toujours le TOGO à payer d'une part, au sieur Kpatcha GNASSINGBE et ses co-condamnés la somme de 3.000.000 FCFA pour certains et d'autre part, 20.000.000 FCFA à d'autres.

Par ces condamnations, la Cour sous-régionale s'est fait un nom. Le véritable effet des condamnations en cause est la crainte que nourrissent aujourd'hui les Etats de l'espace CEDEAO d'être attrait par-devant ladite Cour pour violation des Droits de l'Homme de leurs citoyens.

En clair, les décisions de la Cour ont un effet dissuasif sur les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Rien n'a su ébranler la Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO dans son existence. Il est plutôt heureux de constater que ladite Cour poursuit inlassablement la mission qui est la sienne. Il s'agit de la manifestation de la force de la Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO. On ne peut que souhaiter que cette mission

continue de s'exercer à la plus grande satisfaction de tous ses justiciables.

2- Possibilité de représentation des victimes par des Agents devant la Cour (article 12 du Protocole relatif à la Cour de Justice de la Communauté)

Conformément à l'article 12 du Protocole relatif à la Cour de Justice de la Communauté, les personnes victimes de violation des Droits de l'Homme ont la possibilité de se faire représenter par des Agents devant la Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO.

3- L'existence d'une procédure accélérée devant la Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO

L'une des particularités de la Cour de Justice de la communauté-CEDEAO est d'avoir institué une procédure accélérée pour les dossiers requérant urgence. Cette procédure siège à l'article 59 du Règlement de la Cour de Justice de la communauté-CEDEAO aux termes duquel « A la demande soit de la partie requérante, soit de la partie défenderesse, le Président peut exceptionnellement, sur la base des faits qui lui sont présentés, l'autre partie entendue, décider de soumettre une affaire à une procédure accélérée dérogeant aux dispositions du présent règlement, lorsque l'urgence particulière de l'affaire exige que la Cour statue dans les plus brefs délais ».

Il en résulte que toutes les fois qu'il y a urgemment lieu de mettre fin à une violation des Droits de l'Homme, la procédure accélérée peut être adoptée. Il s'agit encore ici de l'attachement de la Cour aux Droits de l'Homme.

4- La force obligatoire des arrêts de la Cour de Justice de la communauté-CEDEAO à compter du jour de leur prononcé

Toujours dans la droite ligne de la protection des Droits de l'Homme, l'article 62 du Règlement de la Cour de Justice de la Communauté-CEDEAO dispose que « L'arrêt a force obligatoire à compter du jour de son prononcé ». Il s'en infère que les arrêts rendus par ladite Cour sont obligatoires dès leur prononcé.

Ainsi, tout Etat, condamné pour violation des Droits de l'Homme d'un justiciable, a l'obligation de se conformer immédiatement aux termes de l'arrêt de la Cour. Une telle disposition est d'autant plus intéressante qu'elle permet à toute

personne victime de violation des Droits de l'Homme d'en obtenir, le plus vite possible, réparation.

Ainsi, s'agissant d'une détention arbitraire, celui qui en est victime, devra rapidement obtenir la cessation de cette atteinte à la liberté. La volonté immodérée du législateur communautaire de faire cesser le plus vite que possible les violations des Droits de l'Homme apparaît alors clairement. On constate aussi la force de la juridiction communautaire sur le plan pratique.

#### B- SUR LE PLAN PRATIQUE

1- Non exigence d'épuisement des voies de recours internes

Contrairement à d'autres juridictions internationales investies de la mission de protection des Droits de l'Homme à l'instar de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Cour de Justice de la communauté-CEDEAO reste compétente à connaître des cas de violation des Droits de l'Homme indépendamment de tout épuisement préalable des voies de recours internes.

En d'autres termes, un justiciable ayant porté son différend par-devant une juridiction nationale qui n'a pas encore statué est recevable à déférer le même litige par-devant la Cour de Justice de la communauté-CEDEAO à la seule condition que ses Droits de l'Homme aient été foulés aux pieds et qu'il n'ait saisi une autre juridiction internationale compétente pour le même objet, conformément aux dispositions de l'article 10 du Protocole additionnel portant amendement du Protocole N°A/P.1/7/91 relatif à la Cour de Justice de la Communauté.

Le fait qu'une affaire soit pendante par-devant une juridiction nationale ne saurait être une obstruction à ce que le justiciable, alléguant une violation de ses Droits de l'Homme, puisse la porter devant la Cour sous-régionale.

Edifiant dans ce sens, est l'arrêt rendu par la Cour Européenne des Droits de l'Homme le 18 Juin 1971 dans l'affaire De Wilde, Ooms et Versyp contre la BELGIQUE qui a jugé ce qui suit : « Conformément à l'évolution de la pratique internationale, les Etats peuvent bien renoncer au bénéfice de la règle de l'épuisement des voies de recours internes ».

(Suite dans la prochaine parution)

INTERVIEW : BORIS KPADENOU, DIRECTEUR DU STUDIO D'ANIMATION « ARUKA STUDIO »

## « Le matériel coûte cher et nous manquons de moyens pour acquérir du matériel de qualité »

✪ Wilfried ADEGNKA

**L**e monde cinématographique togolais s'est enrichi depuis quelques années avec l'introduction du cinéma d'animation made in Togo. Parmi ces jeunes qui s'efforcent de donner un meilleur visage à cet art, le jeune premier Boris Kpadenou réalisateur et directeur du studio « Aruka » se distingue par son brio. Dans cette interview accordée au journal Focus infos il évoque les difficultés liées à son secteur, rappelle les projets réalisés et dévoile ses ambitions. Lecture !

**Focus Infos : Qui est Boris Kpadenou ?**

**Boris Kpadenou :** Je suis un illustrateur, scénariste, réalisateur et le Directeur de « Aruka studio ». Un studio spécialisé dans la réalisation des films d'animation 2D.

**FI : Comment est née l'idée de création d'un studio d'animation ?**

**BK :** Dès mon enfance, j'avais ce rêve de jouer ou d'être acteur de cinéma, c'était ça, mon rêve dès le départ, mais à un moment donné, je m'étais rendu compte que je ne pouvais pas devenir acteur parce que cela impliquait de fréquenter une école de cinématographie. Issu d'une famille modeste, je ne pouvais pas me payer « ce luxe », mais Dieu m'a pourvu d'un don, celui du dessin.

Donc à défaut d'être acteur, j'ai commencé à créer mes histoires moi-même et à l'âge de 15 ans, j'ai réalisé ma première bande dessinée, c'était en 1997 à Sainte Rita à Cotonou, un foyer pour enfants de la rue. A partir de là, j'ai continué ; malheureusement au cours de mes études universitaires, j'ai perdu mon père et cela a mis un frein à mes études.

C'est alors que je suis allé au Burkina Faso où un concours dont j'étais lauréat m'a permis d'apprendre comment faire un dessin animé. Après ma formation à l'institut IMAGINE au Burkina Faso en 2008, je suis revenu à Lomé afin de concilier mon rêve, celui de faire le cinéma et mon talent, le dessin.

Pendant neuf (09) ans, j'ai cherché les moyens et les compétences pour créer un studio dédié à cela. En février 2017, le projet s'est concrétisé avec la participation de Junior Edoh-Allove et celle de Tagbadja Gantim Olivier.

**FI : Que signifie « Aruka » ?**

**BK :** « Aruka » veut dire « le ciel homme ou le sage » chez les IFÈ d'Atakpamé en référence au fait

que les neuf (9) ans que nous avons passés avant de nous révéler au grand public nous ont appris beaucoup de choses et nous ont porté à maturité.

**FI : Quelles sont les difficultés que tu rencontres dans ce domaine où tu as choisi de faire carrière ?**

**BK :** Le domaine reste encore méconnu du public. La main-d'œuvre qualifiée n'existe pas, nous sommes obligés de former chacun de nos membres pendant un (1) an minimum avant de l'employer. Sur le plan financier, notre domaine demande beaucoup d'investissements, parce que les ordinateurs qu'on utilise pour faire les animations, ce ne sont pas des ordinateurs ordinaires que les gens utilisent pour faire le traitement de textes ou ceux que les infographistes utilisent.

On a besoin de puissantes machines et pour les acheter, il faut avoir de l'argent. Le matériel coûte cher et nous manquons de moyens pour avoir du matériel de qualité. Quand vous sortez d'un milieu modeste comme moi et que vous voulez faire exactement ce que les autres ont les moyens de faire, c'est très difficile. Et cela fait partie des premières entraves.

**FI : Comment arrives-tu à surmonter les difficultés rencontrées ?**

**BK :** Notre plus grand avantage, c'est d'abord d'être au Togo, ce qui nous permet d'être en relation directe avec la population, de savoir comment les gens pensent pour savoir s'adapter à ce qu'ils cherchent. Aujourd'hui ce qui marche le plus dans ce qu'on fait comme activité, c'est la publicité parce qu'aujourd'hui au moins, il y a une évolution, ce qui fait que les gens veulent changer la manière de vendre leurs produits et ils recherchent de nouvelles approches pour pouvoir faire la différence par rapport aux concurrents.

C'est là où nous intervenons, nous leurs proposons de nouveaux



supports de communication qui leur permettent de présenter leurs produits différemment et de se faire voir.

Je ne dirai pas que ça nous nourrit bien parce que sans vous mentir on a en moyenne seulement 5 publicités par an et sur les 5 publicités il est rare de voir les gens vouloir dépenser plus de 500 000 FCFA pour une publicité de 45 secondes, alors que dans les pays comme la côte d'ivoire et le Sénégal, la pub de 45 secondes te coûte 2 ou 3 millions FCFA.

Il faut dire qu'ici, décrocher même 500 000 pour la conception des publicités relève d'un parcours du combattant. En termes de publicité, nous avons trois catégories de production : le court métrage, le long métrage et l'émission.

**FI : Quel est le coût d'un dessin animé de 10, 30, 55 mn**

**BK :** Selon la convention de l'Association Togolaise de Cinéma d'animation (ATCA), 30 secondes d'animation coûtent 300.000f. Maintenant, chaque projet est budgétisé selon les éléments qui doivent intervenir et les ressources auxquelles il doit faire appel.

**FI : quelles sont les différentes étapes de la réalisation d'un dessin animé ?**

**BK :** Le scénario, le storyboard,

éduquer et divertir. Nous n'avons rien à gagner à faire une réalisation qui ne profite pas à notre société.

**FI : pourquoi avoir créé un studio d'animation alors que vous pouviez faire autre chose ?**

**BK :** Je ne voulais pas faire autre chose. De nature, j'aime relever des défis, faire des choses que d'autres considèrent difficiles ou impossibles à réaliser. Et au sens littéral, je voulais pratiquer un art qui parle aux gens et que les gens peuvent comprendre aisément.

**FI : Quelle est la ligne éditoriale de vos publications ?**

**BK :** Sensibiliser, éduquer et divertir

**FI : vous avez sûrement des ambitions d'internationalisation mais quelle est votre base au Togo ?**

**BK :** je ne suis pas pressé de conquérir le reste du monde. Il y a un sérieux travail de formation et de mise en place d'une structure qui pourrait façonner des générations d'artistes. Ce travail pourrait me prendre toute la vie. J'espère qu'à la suite de cela, la génération future n'aura qu'à travailler pour séduire les Africains d'abord, et ensuite, le reste du monde.

**FI : Cette base est-elle suffisante pour aller à la conquête de l'international ?**

**BK :** Conquérir ne dépendra pas seulement de notre base au Togo mais aussi de la qualité et de l'originalité des contenus que nous aurons à offrir.

**FI : Des projets à court ou long terme ?**

**BK :** Nous préparons une collection de Contes pour enfants et une collection de légendes africaines et bien d'autres surprises pour l'année 2021

**FI : Un mot pour conclure**

**BK :** Je suis reconnaissant de tout ce que Dieu a fait pour mon équipe et moi. Merci de cette opportunité que vous m'avez offerte. Nous remercions tous les internautes pour les soutiens qu'ils nous apportent.

**COVID-19 :**

## **CIMTOGO fait un don de 5 millions FCFA à l'Institut National d'Hygiène**

Pour maintenir sa production tout en garantissant la protection à ses employés comme à ses clients, CIMTOGO a mis en place un plan spécifique de lutte contre la pandémie autour du slogan « Ensemble combattons la COVID-19. »

Selon la direction, ce plan s'inscrit dans le cadre des actions multiformes mises en œuvre par le gouvernement togolais. Elaboré

de façon concertée et inclusive, il mise sur la santé et la sécurité au travail, avec une imposition du respect strict des mesures barrières de même qu'un dépistage massif en partenariat avec l'Institut National d'Hygiène (INH).

Les 150 tests réalisés ont permis de détecter un cas de porteur sain ce qui a provoqué, en respect des procédures mises en place, l'isolement de ses 10 cas contacts.

Tout en maintenant un niveau de prévention et de gestion élevé de la crise sanitaire, le cimentier entend apporter son soutien aux initiatives entreprises par les autorités publiques.

CIMTOGO a ainsi fait un don de 5 millions de FCFA à l'INH « pour soutenir l'action de cette institution », selon M. Eric Gougnac, Directeur général.



Eric Gougnac, DG CIMTOGO

### **PUBLICITE EN VUE D'UNE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR EN VERTU DES ARTICLES 276 & 277 DE L'ACTE UNIFORME PORTANT ORGANISATION DES PROCEDURES SIMPLIFIEES DE RECOUVREMENT ET DES VOIES D'EXECUTION.**

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé le **Vendredi Neuf (9) Octobre 2020 à Dix (10) heures** par devant le Tribunal de Première Instance de Lomé, statuant en matière de saisie immobilière à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

Saisi au préjudice de **Monsieur UDO Komlan Michel**, Revendeur, demeurant et domicilié à Agoe-Nyivé, Promoteur-gérant des Etablissements « LE ROI MICHEAL », sis à Lomé, quartier AKODESSEWA, Rue Marché des Fétiches ;

Assisté de **Maître Apéfa Valérie AKAKPO**, Avocat au Barreau National au Togo, Nukafu, Rue Blitta 2<sup>e</sup> von à droite en venant de la Société AMINA-TOGO SARL, Villa n° 341, 10 B.P. 10398 Lomé-Togo, Tél. 92 62 62 14 ;

A la requête de **CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO**, Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de **12 500 000 000 F CFA**, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM TG LOM B 712, dont le siège est sis à Lomé, Boulevard du 13 Janvier, quartier Béniglato, 01 B.P. 4032, Lomé- Togo, Tél. : (+228) 22 20 82 82, Fax : (+228) 22 20 84 85, e-mail : [corisbank-tg@coris-bank.com](mailto:corisbank-tg@coris-bank.com), représentée par son Directeur Général, **Monsieur Alassane KABORE** demeurant et domicilié en cette qualité au siège de ladite société.

Assistée de **Maître Tiburce MONNOU**, Avocat au Barreau National du Togo angle 1294, Rue Santigou (99tk.) et 234, Rue Abougou (derrière le centre aéré du CERFER), 06 B.P. 62296 Lomé 06, Tél : 22 61 08 08, fax : 22 61 15 15, courriel : [contact@monnatt.com](mailto:contact@monnatt.com) ;

En vertu

- 1- De la grosse de la convention de compte courant en date du 31 mars 2015 entre **CORIS BANK INTERNATIONAL S. A. et Monsieur UDO Komlan Michel, Promoteur-Gérant des Etablissements « LE ROI MICHEAL », à laquelle est annexée copie de la lettre d'arrêté et de clôture de compte en date du 10 Octobre 2019 ;**
- 2- Du commandement aux fins de saisie immobilière en date du 13 mai 2020, publié au livre foncier de la République Togolaise le 11 juin 2020.

### **IL SERA ADJUGE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR**

L'immeuble suburbain bâti, sis à Lomé Togblékopé au lieudit Akoin Zilidji, objet du titre foncier n°34 020 RT, Vol 185 F°60, d'une contenance de cinq ares Quatre-vingt-dix-neuf centiares (5a 99ca), limité au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ELO ALLA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres.

Tel un surplus que le ledit immeuble existe, s'étend, et se comporte, avec tous ses droits, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises dans la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient y être faites par la suite.

### **MISE A PRIX**

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, dressées par Maître Tiburce MONNOU, Avocat au Barreau National du Togo et déposé le 19 juin 2020 au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé, les enchères seront reçues sur **la mise à prix de quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-onze (90 584 471) francs CFA.**

Toute personne désireuse de porter les enchères est tenue de consigner au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé préalablement à l'audience d'adjudication, la somme de **vingt-cinq millions (25 00 000) Francs CFA** à faire valoir sur le prix d'adjudication de l'immeuble.

Fait et rédigé à Lomé, le 9 Septembre 2020

L'Avocat de la partie poursuivante

Maître Tiburce MONNOU

Pour tous renseignements, s'adresser :

- 1- **A Maître Tiburce MONNOU, Avocat au barreau National du Togo, ANGLE 1294, Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue ABOUGOU (derrière centre aere du CERFER), 06 B.P. : 62296 Lomé 06, Tél : 22 61 08 08, Fax : 22 61 15 15, courriel : [conatct@monnatt.com](mailto:conatct@monnatt.com)**
- 2- **A Maître Basile Anani AMEKUDJI, Huissier de Justice près de la Cour d'appel et le Tribunal de première Instance de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, 5 rue Maréchal Bugeaud, Place Anani Santos, B.P. : 60 74 Lomé, Tél. 23 36 43 97**
- 3- **Au Greffe de Tribunal de Première Instance de Lomé** où une copie du cahier des charges est déposée.



Togocel  
Togotelecom

# TOGOCOM PARTICIPE À LA CUSTOMER SERVICE WEEK



*Une première au Togo !*